

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AC467

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Héryn, rapporteure M. Raphan, rapporteur et Mme Gomez-Bassac, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 230 par la phrase suivante :

« Une formation à la valorisation et à l'entrepreneuriat sera intégrée au cursus des doctorants. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît en effet indispensable d'intégrer une formation à la valorisation et à l'entrepreneuriat au cursus des doctorants, parfois trop peu familiers des possibilités ouvertes dans le monde de l'entreprise. Il s'agit de mieux faire connaître et reconnaître les compétences des doctorants en entreprise.